

PROCES - VERBAL

**de la séance du Conseil communal de Renens
du jeudi 4 octobre 2007
à la Salle de Spectacles.**

2^{ème} séance 2007-2008

Séance du jeudi 4 octobre 2007, 20 h 15.

Présidence de M. Jacques Berthoud, président

Le Président, au nom du Bureau du Conseil, souhaite la bienvenue aux conseillères et conseillers.

Conformément à l'art. 65 de notre règlement, il prie Madame la Secrétaire de bien vouloir procéder à l'appel.

71 conseillères et conseillers ont répondu à l'appel.

Sont excusé(e)s :

Mmes	MM.
Claudine Hottiger	Eric Aeschlimann
Rose-Marie Matti	
Florence Widmer	

Absent-e-s: Pascal Barraudy, Thierry Brandt, Marc Chambaz, Armande Reymond
Une conseillère se fera assermenter.

Le quorum étant largement atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

M. le Président déclare la deuxième séance de l'année 2007-2008 ouverte.

L'ordre du jour a été envoyé dans les délais. **Le Président** propose la modification suivante: le rapport de la Commission Gauthier n'ayant pas été distribué dans le même délai à chaque président de groupe de ce Conseil, le rapport de la commission chargée d'étudier le postulat de M. Raymond Gauthier pour un festival des cultures à Renens trouvera sa place dans l'ordre du jour de la prochaine séance.

Par conséquent le point n° 10 sera annulé et remplacé par le point suivant et le dernier point de l'ordre du jour devient le n° 16.

Le Président ouvre la discussion sur l'ordre du jour. La parole n'est pas demandée, l'ordre du jour modifié est mis aux voix. Il est accepté à l'unanimité.

Ordre du jour modifié

- 1 Adoption du procès-verbal de la séance du 6 septembre 2007.
- 2 Démissions, assermentation.
- 3 Remplacements au sein des commissions permanentes
- 4 Communications de la Présidence
- 5 Communications de la Municipalité.
- 6 Communications éventuelles de la Commission des finances.
- 7 Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales.
- 8 Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire.
- 9 Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 40,

- lettre f du Règlement du Conseil communal.
- 10 Rapport de la commission chargée d'étudier la motion de M. Michele Scala pour un congé paternité pour les employés de la ville de Renens. Mme Irène Frei, présidente-rapporteuse.
 - 11 Préavis N° 30-2007 – Adoption du plan de quartier P39 "Place du Marché". Adoption de la modification du plan de zones pour les parcelles Nos 544 et 1357. Procédure de levée des oppositions. Echanges et vente d'emprises. M. Jean-Jacques Ambresin, président de la commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire.
M. Laurent Desarzens, rapporteur de minorité.
 - 12 Préavis N° 33-2007 – Pose de collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires dans la rue de l'Industrie. Mme Rosana Joliat, présidente-rapporteuse.
 - 13 Préavis N° 34-2007 – Arrêté d'imposition 2008-2009. M. Michel Brun, président de la commission des finances.
 - 14 Préavis No 36-2007 - Création d'un terrain multisports au Sud des voies – Dépôt du préavis – discussion préalable.
 - 15 Motions, postulats, interpellations.
 - 16 Propositions individuelles et divers.

1 Adoption du procès-verbal de la séance du 6 septembre 2007

Le Président ouvre la discussion, qui n'est pas utilisée. Le procès-verbal est accepté à une très large majorité.

2 Démissions, assermentation.

Le bureau du Conseil a reçu la démission de deux membres de notre Conseil.

La première, datée du 19 septembre 2007, est celle de Monsieur **Raymond Gauthier** du groupe Les Verts. Le Président en donne lecture:

"J'ai eu la chance de trouver un stage pour mes études dans un pays qui me passionne, le Burkina-Faso. Dans ces conditions je dois malheureusement abandonner mon poste au Conseil communal de Renens. Je dois avouer que c'est à grand regret car j'y ai passé des moments très intéressants. A bientôt, je l'espère."

La deuxième, datée du 24 septembre 2007 mais avec effet au 31 octobre prochain, est celle de Madame **Laura Della Vecchia**, du groupe socialiste:

"Je remets par écrit ma démission pour le 31 octobre 2007 en tant que Conseillère communale du Parti socialiste de la commune de Renens. J'ai eu beaucoup de plaisir à m'engager dans la vie politique de ma commune et de me rendre compte qu'il n'était pas toujours facile de trouver des solutions à la convenance de chaque habitant. Je vous souhaite plein succès pour l'avenir et que mes idées soient plus vite adoptées. ..."

Monsieur Raymond Gauthier sera remplacé par Madame **Barbara Baumann**, qui prête serment selon l'art. 6 du règlement du Conseil.

3 Remplacements au sein des commissions permanentes

Conformément à l'art. 41 du règlement du Conseil, "Lorsqu'un siège devient vacant, il reste acquis au groupe politique auquel il avait été attribué." Il s'agit de remplacer:

- A la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC), Mme Marta Pinto. Le groupe Fourmi rouge présente **Mme Simone Szenyan-Reymond**.
- A cette même commission, M. Thierry Brandt a demandé à être remplacé. Le groupe Les Verts présente **Mme Barbara Baumann**.
- A la délégation ORPC (organisation régionale de la protection civile de Lausanne-Ouest), M. Raymond Gauthier. le groupe Les Verts présente **M. Laurent Desarzens**.
- A la commission de gestion, Mme Karine Clerc Ulloa. Le groupe Fourmi rouge présente **Mme Arielle Bonzon**.

Le nombre des présentations étant égal au nombre des membres à remplacer, l'élection est tacite.

4. Communications de la Présidence

Allocution du Président:

"Jugeant la première séance de ce conseil quelque peu chargée, j'ai décidé de surseoir à l'exercice traditionnel lors de cette prise de fonction.

Tout d'abord, merci. Merci pour la confiance témoignée, et merci pour votre accueil. J'y suis très sensible, pour une simple question d'humanisme. Permettez-moi de vous adresser quelques réflexions sur des points qui me semblent importants et auxquels je tiens. L'esprit est une chose, mais l'état d'esprit en est une autre. Or, si l'on a compris le sens de notre action dans ce parlement, on a vite compris l'état d'esprit dans lequel le positif trouve un terrain fertile. Cet état d'esprit se cultive et j'ai remarqué que l'ensemble des membres de ce conseil trouve plaisir à se rencontrer au rythme des séances de conseil, de celles des commissions.

J'ai aussi remarqué, avec plaisir, la qualité du respect mutuel qui règne dans ce conseil. Il est très rare de constater que des réactions épidermiques doivent être regrettées, ce qui prouve bien les limites que chacun s'impose et les connaissances psychologiques que vous avez afin de rendre les échanges - avec ceux qui, dans certains milieux, sont taxés d'adversaires, alors qu'ici à Renens c'est Pierre, Françoise ou Marguerite qu'on cite, qui a eu une idée, ou avec qui on travaille dans la même commission de préavis - constructifs. Une chose qui me frappe particulièrement, c'est le sérieux avec lequel les responsabilités sont prises. Il est agréable d'avoir le sens de l'humour, mais, ici, nous voulons surtout travailler et débattre en qualité de femmes et d'hommes qui œuvrent pour le bien de celles et ceux qui les ont élus. J'assistais très récemment à un débat entre pro- et antinucléaires. Les arguments étaient aussi sérieux et réalistes d'un côté que de l'autre, mais manifestement chacun essayait de surprendre son adversaire par des faits incontrôlables et des arguments inattaquables. Je ne vous dirai pas ce que je pense du nucléaire, simplement par le fait que je sais l'homme inventif. Je ne parle pas d'exemples farfelus, d'études inutiles, aux yeux du commun des mortels, mais de ces femmes

et hommes qui, par leur engagement, doivent faire cheminer des idées pour simplement sauver une population assommée par la pénurie de vivres, le manque de moyens ou un avenir égal à zéro. Oser proposer autre chose que ce que veut le peuple quand il s'agit de progrès pour tous et voulus par tous, c'est notre tâche. Il n'est pas concevable de camper sur des positions qui sont certes celles de notre sensibilité, mais que nous ne pouvons pas imposer à une majorité qui a autant de confiance et de savoir que soi. Si l'homme reste au centre de nos préoccupations, nous serons certains de pouvoir un jour nous retourner sur notre parcours et d'être fiers des idées développées, des actions entreprises et du bien fait. Toutefois, cela ne peut commencer que par l'estime de son prochain et croyez-moi, je ne confonds pas estime, respect et obséquiosité. Mais je suis heureux, dans le cadre de cette fonction temporaire, de pouvoir donner la priorité aux soucis et interrogations relatifs à l'avenir de tous les habitants de notre ville.

Merci pour la belle collaboration que nous vivrons cette année (et toutes les suivantes avec d'autres présidentes et présidents) et... au travail."

- Parmi les démarches inutiles, il y a la demande de prolongation de délai pour la remise des rapports de commission au bureau. Ces délais ont été calculés, sont justifiés et ne peuvent être accordés que pour le report du débat à la séance suivante.
- Plusieurs questions sur le sujet des documents mis à votre disposition à votre place ont été posées. La marge est grande. La raison commande. Ce qui est interdit, c'est la distribution de documents en tous genres à titre commercial. Par contre toute documentation susceptible d'apporter quelque chose à chaque membre de ce parlement, pour ou contre ses idées ou opinions, est autorisée. Une condition, toutefois. N'omettez pas de mettre un exemplaire de ce que vous souhaitez distribuer sur la place du bureau, avant la séance.
- La fiche pour le « registre des intérêts » doit être remise à notre secrétaire.
- Le bureau a adressé un courrier au Conseil fédéral pour faire suite à la résolution du Conseil communal lors de sa séance du 6 septembre.
- Vous avez trouvé un papillon sur votre place. Il s'agit d'un rappel pour le marché du SDOL du 27 octobre prochain. C'est une occasion de s'approprier quelques données sur des sujets que nous traiterons par la suite.
- Il manque encore des personnes pour le dépouillement des votations et élections du 21 octobre. Nous vous prions de bien vouloir inciter des électeurs à nous rejoindre, en les annonçant à la Secrétaire du Conseil.
- Ce soir débute l'exposition horticole FLORES, à Cheseaux-sur-Lausanne. Un papillon se trouve également sur votre place accompagné d'une entrée personnelle. Nos jardiniers et toute l'équipe de Monsieur le Municipal Michel Perreten vous attendent avec un immense plaisir.

- Le 17 octobre nous fêterons le 20^{ème} anniversaire de la journée mondiale du refus de la misère. Une occasion de relever et d'amplifier un grand courant de solidarité.
- L'assemblée générale du Forum des conseils communaux et généraux se tiendra le jeudi 1^{er} novembre à 19h00, en la salle de conférence de TRIDEL. Dès 17h30 vous avez la possibilité de visiter l'usine TRIDEL, avant de prendre part à l'assemblée générale. Vous êtes cordialement invités mais devez absolument vous inscrire pour cette assemblée, avec ou sans visite d'usine.
- Le bus Bilan & Santé était à Renens du 1^{er} au 4 octobre 2007. Mais ce n'est que le 1^{er} octobre que notre administration a reçu l'information!
- Nous avons reçu l'invitation de la Direction de la Sécurité sociale pour la fête des Aînés de Renens du 31 octobre 2007 à Renens.
- Le bureau a reçu une copie de la lettre de la Municipalité adressée le 13 septembre aux personnes ayant signé la pétition « Pour la sauvegarde d'un espace convivial ».
- Vous avez trouvé dans votre enveloppe la liste mise à jour des membres de ce conseil. A peine éditée et déjà dépassée...
- Le bureau a enregistré le dépôt de deux interpellations:
De **M. Michel Brun**, sur le relogement du CSR (Centre social régional).
De **M. Jean-Pierre Rouyet**, sur les transports publics.

Le Président ouvre la discussion sur les communications de la présidence. Elle n'est pas utilisée.

5 Communications de la Municipalité

Les Conseillers ont reçu les communications écrites de la Municipalité. Celle-ci a-t-elle des informations complémentaires à communiquer au Conseil?

Mme Marianne Huguenin, syndique, annonce l'absence de M. Perreten, ainsi que des communications de M. Depallens, de Mme Maystre, et d'elle-même.

Je voudrais d'abord lors de cette séance du Conseil communal dire deux mots sur le **lundi noir** que nous avons vécu à Renens le 10 septembre, avec l'incendie du Grand Hôtel. Cet incendie a concerné des cabinets de médecins et de physiothérapeutes, 14 logements, le Centre Social Régional, le Planning familial, des commerces, un restaurant. J'aimerais exprimer la solidarité de la Municipalité avec toutes les personnes qui ont été concernées et touchées par cet incendie. Les administrations d'une part, les locataires d'autre part, sont en train de se reloger. Dans la mesure du possible, on a aidé tant qu'on a pu. Le Planning a retrouvé un toit à la Rue de la Source, le CSR pour l'instant à la rue de la Poste et à Longemalle. D'après ce qu'on sait, les travaux vont vite et les propriétaires ont la volonté de remettre rapidement

cet immeuble en état. Je voudrais surtout profiter de ces quelques mots pour remercier l'ensemble de la Municipalité et les services communaux, car il y a eu une collaboration de tous les services pour s'organiser, prêter le sous-sol du Corso, la petite maison de la Rue Neuve 4bis, mettre à disposition des locaux à culture-jeunesse et sports, aider à voir les gens pour faire le bilan avec les gérances. Mais surtout un grand merci à Olivier Golaz et son service de la Sécurité publique, puisque les trois composantes de ce service: police, pompiers et protection civile, ont été mobilisées et ont fourni un travail remarquable.

Vous avez trouvé sur vos tables une **plaquette promotionnelle**, distribuée lors de la journée officielle de l'ECAL, elle sera également donnée aux étudiants et professeurs lors de la journée de rentrée. A l'intérieur, il y a la liste de tous les cafés et restaurants de notre ville (prestation offerte gratuitement à tous ces commerçants pour les faire connaître des nouvelles personnes qui vont venir à Renens). Par la suite, cette plaquette sera à disposition des nouveaux habitants, elle pourra être donnée aux entreprises. Elle sera un outil de promotion de Renens.

Cette brochure est imprimée sur **papier recyclé**. Mme Catheline Reymond avait déposé un postulat à ce sujet, dont la réponse est en préparation. Un certain nombre de tests sont faits (le rapport de gestion et les préavis sont tirés sur papier recyclé).

M. Jacques Depallens, Municipal, sur l'EFRE (Entr'aide familiale de Renens et environs), en complément à la réponse apportée le 28 juin à la question de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz. "La Municipalité, par son service de la sécurité sociale, a des contacts très réguliers avec l'EFRE. Elle examine et valide le budget annuel de la garderie la Farandole et des jardins d'enfants les Lapins bleus et Pinocchio et rencontre deux à trois fois par an les responsables éducatifs et administratifs des lieux d'accueil, afin d'aborder les questions ou problèmes à régler. L'examen annuel des comptes est confié à une fiduciaire depuis quelques années, qui nous donne satisfaction. Des contacts réguliers et professionnels ont lieu entre la directrice des lieux d'accueil de l'EFRE et celle des lieux communaux, les garderies du Tournesol et des Globe-trotteurs, permettant de développer une collaboration fructueuse et prometteuse pour l'avenir. De plus, le canton mettant sur pied une politique incitative, avec d'importantes subventions à la clé, en matière de création de places d'accueil de jour des enfants, des démarches sont en cours avec l'EFRE et la Commune de Crissier dans le but de constituer un réseau LAJE (Loi sur l'accueil de jour des enfants) dont les institutions membres fonctionneront sur des bases similaires. Enfin pour être complet, nous informons votre conseil que la Municipalité a récemment mandaté le service de la sécurité sociale pour examiner avec le service du personnel et le comité de l'EFRE l'opportunité de reprendre la gestion des trois lieux d'accueil "petite enfance" de l'EFRE et en faire des structures d'accueil communales. Ce rapprochement est actuellement à l'étude par un groupe de travail mixte. S'il se concrétise, il fera l'objet d'un préavis à l'intention de votre conseil en temps opportuns. "

Mme Tinetta Maystre, Municipale, sur le plan de quartier P15a en Bellevue: Début septembre, la Municipalité avait porté à votre connaissance le rejet par le Tribunal administratif du recours interjeté par l'Association pour la préservation des espaces

verts du parc des Paudex contre le plan de quartier en Bellevue et l'entrée en force de ce dernier. Le 19 septembre dernier, le Tribunal fédéral nous a informés du dépôt d'un recours de droit public contre l'arrêt de ce Tribunal administratif. Les opposants attaquent non seulement la Commune, mais aussi le Tribunal administratif. En effet, ils fondent leur argumentation sur le refus de ce dernier d'organiser une audience locale. Ils concluent que la Cour, en renonçant à se rendre sur place, n'a pas eu tous les éléments nécessaires pour juger. Dès lors, ils précisent également que tous les arguments qu'ils avaient invoqués demeurent valables, puisqu'ils n'ont pas eu l'occasion de les développer sur le site. De plus, ils demandent à l'instance supérieure de prononcer l'effet suspensif pour la validité du plan de quartier. Dans ce même courrier, le 19 septembre, le Tribunal nous a fait savoir qu'il refuse cet effet suspensif, car il ne voit pas la nécessité de suspendre l'application du plan de quartier, qui ne permet pas directement la réalisation de constructions. Cette décision permet au promoteur et à la Municipalité de reprendre le travail, qui doit conduire à la mise à l'enquête du projet de construction.

Concernant FLORES, l'invitation vous a été transmise, notamment parce que l'équipe des espaces verts de Renens travaille sur place et y tient un stand, et que c'est l'occasion d'aller admirer leur travail.

Le président ouvre la discussion sur les communications de la Municipalité.

Mme Catheline Reymond (Les Verts) remercie la Municipalité de l'utilisation accrue du papier recyclé, qui va tout à fait dans le sens de son postulat. Elle se réjouit d'en voir la réponse complète. D'autre part, en tant que membre de la Commission du feu et au nom de celle-ci, elle désire remercier les pompiers du SDIS de Renens pour l'excellent travail lors de l'incendie du Grand Hôtel. "Ce fut une intervention longue et complexe, qui a nécessité l'engagement de près d'une centaine de pompiers. Ces pompiers, venant également de Lausanne et de tout l'Ouest lausannois, ont été parfaitement coordonnés par le Commandant Pascal Besson, Commandant du SDIS de Renens. Grâce à leur excellent engagement, il n'y a eu aucune victime à déplorer, hormis des blessés légers, et une grande partie du matériel a pu être sauvé." Elle profite pour signaler que samedi aura lieu sur la place du Marché la petite revue des pompiers, qui permet de mettre en valeur le travail de formation qui se fait tout au long de l'année.

Mme Elodie Golaz (RCDR) remercie la Municipalité pour sa réponse et se réjouit que la Commune étudie l'opportunité de reprendre la gestion des trois lieux d'accueil de l'EFRE, afin d'avoir une meilleure coordination entre chaque structure de la ville de Renens.

La discussion sur les communications de la Municipalité est close.

6 Communications de la Commission des finances.

M. Michel Brun, président de la Commission des finances, lit son rapport:

La commission des finances s'est réunie avec la Municipalité mardi 2 octobre à 19 h à la Buvette de la Salle de spectacle. M. Dominique Kohli, chef du service des finances était également présent. Au cours de cette séance, la Municipalité a présenté les grandes lignes du budget 2008. C'est au cours du mois de novembre que la Commission des finances l'étudiera en profondeur.

Par ailleurs, elle a examiné les incidences financières du préavis 36-2007 concernant la création d'un terrain multisports dans la zone sportive du Censuy. La Municipalité demande un crédit de Fr. 115'000.- pour la réalisation de cet ouvrage. Cette dépense figure au plan des investissements pour un montant de Fr. 150'000.-. Le coût du capital (intérêts et amortissement de la dette) s'élèvera à Fr 13'800.- par année. Il a été décidé d'amortir ces futures installations en dix ans au lieu de trente ans comme cela a été initialement prévu. En outre, l'UEFA a décidé de donner une suite favorable à une demande de subvention. C'est ainsi qu'un montant de Fr. 20'000.- a été octroyé. Ces sommes viendront en déduction du crédit accordé. Une demande similaire a été adressée au Canton.

C'est à l'unanimité que la Commission des finances a accepté les incidences financières de ce préavis."

La discussion est ouverte sur les communications de la commission des finances.
La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

7 Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales.

Pas de communications.

8 Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

Pas de communications.

9 Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux - art. 40, lettre f du Règlement du Conseil communal.

M. Jean-Marc Dupuis, délégué à l'AIC, (association intercommunale du collège de la Planta) rapporte que suite au vote, le travail de l'AIC continue. Elle s'est réunie pour étudier le budget. La commission AIC a amendé ce budget, qui était un budget minimum, élaboré en pleine procédure de vente. La pose des panneaux solaires a été réintroduite dans le budget, et ce à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion; elle n'est pas utilisée.

10 Rapport de la commission chargée d'étudier la motion de M. Michele Scala pour un congé paternité pour les employés de la ville de Renens.

Mme Irène Frei, présidente-rapporteuse, lit son rapport:

La commission chargée d'examiner la motion précitée s'est réunie le lundi 27 août 2007, à 19 h00, à la salle de la Municipalité de la commune de Renens. Elle était composée de Mesdames Elodie Golaz, Katia Da Silva, Messieurs Michele Scala, Pascal Golay, Reza Safai et Jean-Marc Reymond ; Madame Irène Frei étant présidente -rapporteuse. Madame Arielle Bonzon était absente.

La Municipalité était représentée par Madame la Syndique Marianne Huguenin accompagnée de Monsieur Stéphane Robert, Chef du service du personnel de la ville de Renens.

Nous tenons à remercier Madame la Syndique et Monsieur Robert, Chef du personnel d'avoir renseigné de façon détaillée les membres de la commission sur les enjeux politiques et financiers de cette motion et d'avoir répondu à leurs questions.

Rappel des éléments constitutifs de la motion.

Actuellement, la ville de Renens octroie aux pères un congé paternité de 1 jour à la naissance d'un enfant conformément à l'article 329 al.3 du code des obligations qui prévoit que(je cite) « Dans le cas de la naissance d'un enfant, la norme est que le père puisse prendre un ou deux jours de congé. »

Nous devons constater que ce congé est bien au-dessous de ce qu'offrent certaines administrations publiques et certaines grandes entreprises du pays ; Lausanne offre 6 jours, Berne 3 semaines. L'entreprise Migros et Swisscom offrent deux semaines de congé payé, la Migros donnant par ailleurs la possibilité de prendre deux semaines de congé non rémunéré. Le Centre social protestant de Genève va jusqu'à donner deux mois de congé paternité. Quant aux pays nordiques, ils sont les pionniers en la matière avec l'instauration de congés parentaux de 32 semaines au Danemark et 12 mois en Suède à répartir entre père et mère.

La présence du père est incontestablement très importante à la naissance et dans les semaines qui suivent la naissance. Le congé paternité permet à la fois de favoriser des liens précoces père -enfant, d'améliorer l'égalité hommes - femmes en favorisant l'implication du père dans l'organisation familiale particulièrement dans des moments difficiles pour le couple dus à la grande fatigue des nuits sans sommeil , à l'attention soutenue à accorder aux frères et sœurs ou la reprise d'activité professionnelle de la mère.

Cette motion propose donc à la municipalité d'accorder un congé paternité de 20 jours ouvrables à prendre sur une durée de douze mois.

Une telle démarche permettrait de marquer un soutien particulier à la politique familiale et permettrait aux employés-es de l'administration communale de mieux concilier travail et famille.

Dans un premier temps, Madame la Syndique après avoir fait préciser qu'il s'agit bien de 20 jours ouvrables fait part des réflexions de la Municipalité concernant le congé paternité. C'est un sujet qui a été discuté depuis des années, il est lié à la révision des statuts du personnel déjà en 1995. En 2003, la principale demande du personnel était d'obtenir une cinquième semaine de vacances. Pour rappel, les

employés de la commune ont 4 semaines de vacances entre 20 et 50 ans. Entre 50 et 60 ans, 5 semaines sont accordées et à partir de 60 ans 6 semaines. Quant aux apprentis, ils ont 5 semaines de vacances même s'ils ont plus de 20 ans. A l'époque, le contexte économique rendait difficile dans une période de chômage de mettre au budget 800.000.-frs correspondant aux 8 postes de remplacement nécessaires, la Municipalité ne voulant pas sacrifier d'autres avantages sociaux (nominations notamment comme ce qui s'était fait à Lausanne). Finalement, la révision des statuts est restée en panne et d'autres projets ont été réalisés (nomination d'une médiatrice, revalorisation de 2 fonctions d'éducatrice de la petite enfance et bibliothécaire, primes de 500 frs/an, abonnement gratuit pour la piscine, etc.). La question est donc : Est-ce qu'on révisé l'ensemble des statuts ou bien uniquement le congé paternité ? Le dépôt de la motion répond de fait à la question.

Monsieur Robert fournit les renseignements sur le nombre de personnes qui auraient été concernées au cours des dernières années et l'évaluation du coût consécutif actuel

- En 2002, 5 personnes,
 - en 2003, 5 personnes,
 - en 2004, 4 personnes,
 - en 2005, 5 personnes
 - en 2006, 3 personnes
 - en 2007, 1 personne.

Il évalue à une trentaine les personnes de l'effectif qui seraient concernées par la motion.

20 jours ouvrables correspondent à 4 semaines de congé. Il est indispensable de procéder au remplacement de ces collaborateurs afin de ne pas surcharger ceux qui sont présents par ce qui deviendrait un cadeau empoisonné. A ce propos, Madame Huguenin souligne que compte tenu de l'investissement financier de la commune dans de nombreux projets, le personnel communal n'est pas pléthorique mais plutôt du côté de la limite inférieure en nombre avec une charge de travail importante. Il y a des postes à remplir dont la nécessité est incontestable.

Le coût d'un remplacement est de l'ordre de 8000 à 10000 frs. par personne. Le coût supplémentaire global peut être donc estimé entre 40000 et 50000 frs/ an. ce qui ne représente pas en soi une charge énorme pour la commune. Monsieur Robert relève que plus que financiers, les problèmes se situeraient au niveau de l'organisation, ce qui serait cependant surmontable.

Munie de ces renseignements la commission a délibéré.

Commentaires :

D'emblée, il y a unanimité des commissaires sur la nécessité d'augmenter la durée du congé paternité, l'octroi d'un seul jour étant plus de l'ordre du symbole que de la réalité d'un vrai congé. Chacun estime la présence du père indispensable tant sur le plan relationnel que de l'organisation pratique familiale au moment de la naissance et dans la période qui suit le retour à la maison de la mère et du nouveau-né. Par ailleurs, aspect important pour le motionnaire, ce congé irait dans le sens d'une amélioration de l'égalité homme-femme. En outre, certains estiment qu'il est important pour une commune comme Renens de marquer sa préoccupation sociale

par des actes de cette sorte. Si l'unanimité est faite sur la nécessité d'instaurer un congé paternité, certains trouvent que dans la réalité actuelle de notre commune 20 jours représentent moins que le minimum alors que d'autres jugent cette durée excessive au regard des coûts engendrés et des complications d'organisation avec au final le risque éventuel de bloquer pour la suite l'obtention de la cinquième semaine de vacances. Il est relevé aussi que c'est une mesure qui touche une toute petite minorité du personnel et pourrait apparaître comme un favoritisme susceptible de retentir sur les relations collégiales. Certains estiment aussi que l'octroi de 20 jours créerait un déséquilibre entre secteur public et privé qui serait négatif.

Le principe du congé acquis, et après discussion sur les avantages ou inconvénients entre motion et postulat, la commission décide après bien des hésitations mais à l'unanimité de conserver la motion afin d'éviter que la transformation en postulat plus confortable pour la Municipalité n'entraîne une durée trop importante avant une mise en application.

Quant aux divergences sur la durée du congé, deux tendances nettes se sont développées, à savoir soit 20 jours ouvrables, soit 10. Une autre possibilité formulée serait d'octroyer 10 jours payés et d'autoriser la prise de 10 jours supplémentaires non rémunérés. Monsieur Scala accepte l'idée qu'un amendement soit proposé.

En fin de discussion, nous ne pouvons que constater la persistance des divergences avec les deux voire trois tendances précitées, ce qui nous oblige à formuler la conclusion comme suit :

Conclusions :

Lors de sa séance du 27 août 2007, les membres de la commission ayant examiné la motion de congé paternité de 20 jours ouvrables, à prendre sur une durée de 12 mois déposée par Monsieur Michele Scala proposent à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux de voter la motion telle qu'elle est formulée.

Le Président ouvre la discussion.

M. Pascal Golay (RCDR) Le congé paternité est louable, et même nécessaire. Mais il ne faut pas non plus tomber dans l'excès et il me paraît judicieux de ne pas créer un groupe de privilégiés, ce qui n'est pas du tout le but recherché. N'oublions pas que la très grande majorité de nos citoyens n'ont en général qu'un seul jour, parfois trois et même une semaine pour gérer l'arrivée du petit dernier. Si on trouve effectivement des exceptions dans la grande distribution (chez Swisscom), cela reste toujours des exceptions, et cela dans des domaines où les remplacements sont beaucoup plus aisés que dans notre administration. En pensant à tous ces contribuables, j'ai quand même de la peine à valider une telle motion. En doublant par exemple les jours octroyés par la Ville de Lausanne ou la Confédération, qui donnent une semaine, nous lançons déjà un message fort sur le besoin nécessaire d'un congé paternité, mais sans exagération. Ainsi je propose de modifier la durée du congé de 20 à 10 jours ouvrables, ce qui permettrait à la fois une plus grande équité entre la fonction publique et privée et aussi de régler les problèmes de remplacements, qui ne seront alors plus nécessaires dans la plupart des cas."

M. Jean-Pierre Rouyet (Fourmi rouge) pense que dans cette matière-là, les collectivités publiques doivent donner l'exemple. Quand les conditions dans la collectivité publique se dégradent, elles se dégradent aussi dans le privé. Il soutient les 20 jours, quitte à ce qu'ils ne soient pas forcément utilisés de manière consécutive.

M. Laurent Desarzens (Les Verts) , à l'heure où les enfants sont une espèce en voie de disparition, il croit qu'il convient absolument de soutenir ce projet, et invite les conseillers à le faire.

M. Michele Scala (PSR) rappelle que la commission devait statuer sur la prise en compte de la demande. Ceci a été accepté à l'unanimité. Nous attendons donc que la Municipalité nous propose un préavis. La commission est allée au-delà de la simple prise en considération de la motion, ce qui a donné lieu à un débat animé (qu'on peut imaginer droite-gauche). Il rappelle que s'occuper d'un enfant, c'est un travail, raison pour laquelle il estime que les 20 jours ouvrables, c'est juste correct et supportable financièrement.

La discussion est close.

Mme Frei lit les conclusions de la commission:

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu la motion congé-paternité déposée par Monsieur Michele Scala le 28 juin 2007,

Où le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Demande à la Municipalité de procéder à l'application de cette motion dès que possible.

M. Eugène Roscigno (PSR) rappelle que le Conseil doit se prononcer sur le renvoi de la motion à la Municipalité, qui fera un préavis allant dans le sens du Conseil. A ce moment-là, le Conseil sera libre d'amender la proposition de la Municipalité.

Au vote, le renvoi de la motion à la Municipalité est accepté à l'unanimité.

11 **Préavis N° 30-2007 - Adoption du plan de quartier P39 "Place du Marché". Adoption de la modification du plan de zones pour les parcelles Nos 544 et 1357. Procédure de levée des oppositions. Echanges et vente d'emprises.**

M. Jean-Jacques Ambresin, président de la commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

M. Laurent Desarzens, rapporteur de minorité.

Le Président prie les rapporteurs de prendre place. Les rapports de majorité et de minorité (annexes 1 et 2) ayant été envoyés à chaque Conseiller, **M. Ambresin**, puis **M. Desarzens** en donnant chacun un condensé.

Le Président ouvre ensuite une discussion générale.

M. Jean-Pierre Rouyet (Fourmi rouge): "Ce plan de quartier P39 sur lequel nous sommes invités à nous prononcer ce soir est certainement l'un des grands projets de cette législature. C'est le résultat d'un grand travail entre la commune et un partenaire privé, travail déjà commencé par la précédente Municipalité. Le résultat aussi de toute une démarche participative par laquelle la population a été informée, consultée et grâce à laquelle ce projet a pu être amélioré.

Ce soir, nous avons l'occasion de saisir une quadruple opportunité :

- 1) L'opportunité d'offrir à notre population de nouveaux logements au Centre de Renens, y compris des logements protégés pour personnes âgées. Notre commune en a grand besoin.
- 2) L'opportunité d'offrir à nos habitants un nouveau centre commercial de taille moyenne, comprenant un supermarché offrant des produits différents de ceux du numéro Un, mais aussi de nouveaux petits commerces, au Centre, proches des logements et des transports publics.
- 3) L'opportunité de ranger au sous-sol le parking de la Savonnerie et d'utiliser cette surface à de meilleures fins.
- 4) L'opportunité enfin de donner un cadre adéquat pour le futur projet d'aménagement de la place du marché.

En résumé, il s'agit d'une occasion essentielle de donner un nouveau souffle au Centre de Renens qui en a bien besoin.

Je formule l'espoir que notre Conseil saura passer au-dessus des quelques imperfections ou inconvénients qu'un projet de ce genre comporte inévitablement, et que nous nous concentrerons sur tous les avantages que ce plan de quartier amène.

Je sais que cela sera le cas pour une bonne majorité du groupe Fourmi Rouge.

M. Jean-Marc Reymond (Arc-en-ciel) Ce plan de quartier me laisse un goût amer. J'ai la nette impression qu'il a été fait à l'intention de la COOP exclusivement et pas pour Renens. Toutes les questions relatives à la prise en compte du périmètre dans lequel il se situe sont restées sans véritable réponse. C'est comme si le mot 'quartier' était un abus de langage, tant il est lié au bâtiment projeté. Je n'ai rien contre la COOP en particulier, mais pourquoi diable ne pas avoir une vision un peu moins restrictive de la notion de quartier? Nous allons encore une fois nous trouver devant un bricolage dont nous avons le secret, qui consiste à saucissonner les périmètres en fonction de tel ou tel projet mené par un propriétaire et d'en faire un soi-disant plan de quartier. Halte au massacre! Le fait qu'un rapport de minorité soit issu du débat de la commission montre bien à quel point ce plan n'est pas sérieux sur le plan d'une vision future pour Renens. Je ne conteste pas le labeur des professionnels, qui ont certainement fait du bon travail dans le cadre de ce qu'on leur a demandé de produire. Mais le résultat ne fournit qu'une vision étroite de ce que devrait être ou devenir le centre de Renens. Il ne s'inscrit dans aucune perspective à long terme, si ce n'est de vouloir faire de Renens un nouveau "machin". Il n'y a qu'à regarder les

perspectives présentées, c'est d'une navrante banalité. Encore une fois, des cartons à chaussures plantés dans un décor, qui pourraient devenir une référence s'il y avait une véritable volonté politique de créer un centre vivant à Renens. Le rapport de minorité présente certes des améliorations sur certains aspects, mais reste très conciliant sur bien des points du projet. Cette situation me laisse à penser que si nous donnons ce soir carte blanche à ce plan de quartier, ce n'est rien moins que l'avenir du centre de Renens que nous hypothéquons. Osons dire NON et donnons mandat à notre Municipalité, afin que celle-ci nous propose un véritable projet d'avenir."

M. Ali Hemma Devries (Fourmi rouge) Il y a une quinzaine de jours, nous avons demandé à M. le Président du Conseil communal de pouvoir disposer d'un baemer, et M. le Président du Conseil communal nous a fait un aimable courrier pour nous dire que ce n'était pas possible pour des raisons techniques, éthiques et d'égalité de traitement. Nous avons néanmoins pu adjoindre trois photos dans le rapport de minorité. Nous avons demandé que les personnes qui regardent par l'intermédiaire de TVRL puissent aussi voir ces photos pendant que l'un ou l'autre de nous prend la parole. Cela n'a pas pu se faire... je trouve cela peu galant. Il faut se taire? On ne peut rien faire? Il n'y a pas un débat démocratique? On ne peut pas échanger?... Cela dure depuis des mois, où on a l'impression qu'on doit se taire si on n'est pas pour ce projet. L'intervention que je vais faire est surtout à l'intention des téléspectateurs:

Qu'est-ce que le Plan de quartier P39? Un plan de quartier donne le périmètre et des hauteurs de ce qui pourrait être bâti. Or, souvent le public confond celui-ci avec ce qui va être fait. C'est ce que nous avons fait, nous-mêmes, conseillères et conseillers communaux. Ce mélange, nous le faisons aussi nous-mêmes dans le cadre de nos discussions, nous avons aussi eu des doutes lors des séances d'informations et surtout des séances de la commission d'urbanisme. Le doute continue à persister entre les intentions et la réalité de ce qui nous attend. Quand nous proposons certains changements, on nous dit que rien n'est décidé, ce ne sont que des intentions, vous verrez plus tard... Ce projet concerne la Place du Marché, la Rue Neuve, la Rue de la Savonnerie, la place où se situe actuellement une portion de terrain appartenant à la COOP, et où se trouvent encore de jolies maisons, mémoire vivante de Renens l'ouvrière... Le P 39 prévoit dans cet espace appartenant à la COOP, mais aussi à la Commune, un agrandissement de la surface COOP en vue de construire un magasin, (un supermarché, un marché, un petit magasin de proximité?...) de 1700 m2 ramené à 1200m2 (Si l'on se fie aux normes européennes un magasin de proximité, c'est 500m2.), avec un parking souterrain de 229 places sur deux niveaux, tuant ainsi un certain nombre de beaux arbres qui existent. On nous fait croire que ces arbres vont résister parce qu'on va reculer le parking de quelques mètres; quand on voit ces arbres aussi grands on a de la peine à croire qu'ils vont résister. Au niveau de la construction, rien n'est encore décidé, mais au niveau des intentions tout est ficelé et cousu main, et la moindre proposition, ne fut-ce que celle de dire : "pas d'excavation de la Place du Marché" (j'ai fait dans ce sens-là un amendement), on nous rétorque que ce ne serait pas viable. De même lorsque nous proposons une hauteur en conformité avec l'existant dans cette zone, on nous répond par la loi de la densification. Lorsque nous proposons un autre échange de parcelles avec le promoteur, à nouveau des levées de bouclier de la part de la Municipalité et de son

service d'urbanisme pour défendre bec et ongles le projet qu'ils nous présentent. Or, les plans initiés ne plaisent pas au voisinage, à une bonne partie de citoyennes et citoyens de Renens, mais aussi d'ailleurs. J'ai entendu plusieurs personnes qui viennent des environs, qui viennent régulièrement au marché, dire que c'est bien dommage qu'on modifie cette place. Il nous est interdit de faire des propositions. Pourtant ce sont 900 personnes, quasi toutes opposées au projet, qui ont signé une pétition demandant davantage d'audace à notre Municipalité pour se situer face à un promoteur privé, et non de lui offrir une bonne portion de terrain public en guise de cerise sur le gâteau, et une bonne partie de la Savonnerie, qui deviendra propriété privée avec droit de passage. Ne pas vouloir écouter ceux qui nous ont prêté le pouvoir, ceux qui se sont déplacés lors des séances d'informations, ceux qui s'insurgent contre le changement de l'allure de Renens, cela s'appelle une atteinte à la liberté d'expression, une atteinte à la démocratie participative. Le P39, tel qu'il nous est présenté, ne reçoit pas l'aval de l'ensemble des commissaires, trois sur douze, cela représente un quart, rejettent le projet. On nous a souvent reproché l'absence de projets. Nous, principaux opposants, tout en étant partie prenante à un réaménagement de notre place du Marché, nous proposons que notre commune achète les parcelles du privé, au lieu de vendre le patrimoine collectif, plutôt que de laisser poser des cubes de béton par des responsables nommés "Dietikon Immobilier" à Berne qui ne s'intéressent à Renens que comme un tiroir-caisse. Cette perspective a trouvé un écho parmi les citoyens et les citoyennes de Renens. Nous devons avoir le courage, ce soir, d'envisager d'autres solutions, d'autres propositions. Nous avons tous une responsabilité.

M. Walter Siegrist (RCDR) pour assumer nos responsabilités, osons dire OUI à ce plan de quartier, comme nous l'avons fait en son temps pour les ateliers de la Ville de Renens à l'ECAL. En effet, ce plan de quartier, après des années de tergiversations, est enfin du concret qui va redynamiser notre centre-ville et par extension également la Rue Neuve. Cette rue piétonne qui, au fur des années s'est étiolée et a vu les commerces fermer l'un après l'autre. Le P39 répond à cette demande. On a laissé se créer de grands centres d'achats en dehors de notre commune. Il faut maintenant jouer la carte de la proximité sans faire dans la démesure. C'est cela qu'offre ce plan de quartier. Le RCDR soutient pleinement ce préavis municipal.

M. Olivier Barraud (PSR) Je trouve totalement injustifié de faire un procès concernant la démarche participative de la Municipalité. S'il y a bien quelque chose qui est synonyme de ce projet, c'est bien la démarche participative. On a eu des soirées, on a eu des informations au marché, on a pu voir des photos (des photos avec des perspectives correctes). La population a été consultée à de nombreuses reprises. La Municipalité a tenu compte des différentes remarques de la population, elle a discuté avec la COOP pour modifier le projet, pour l'améliorer dans le sens de ce que les citoyens voulaient. La COOP est aussi propriétaire de cette parcelle. Imaginons maintenant qu'elle ne construise pas son centre, mais vende ce terrain. Elle ne va pas le vendre pour rien du tout, le coefficient qui permet de construire est plus élevé que le projet actuel de la COOP. On peut imaginer que si ce terrain est vendu à d'autres personnes, on va se trouver avec des immeubles plus élevés que ce

qui est prévu actuellement. Pour modifier un plan de quartier, il faut l'accord de tous les acteurs. Il faudrait aussi l'accord de ce nouveau propriétaire, qui voudra construire au maximum des possibilités légales. Nous nous trouvons maintenant avec un préavis qui présente un plan de quartier qui a fait l'objet de larges discussions, d'une large consultation auprès de la population. Ce projet densifie le centre de Renens, et c'est bien ainsi. S'il y a une région qui doit être densifiée, c'est bien le cœur de la ville où tous les bâtiments aux alentours (rue de la Poste, de la Mère) ont des hauteurs respectables. Le fait de densifier en ville, c'est assez bon du point de vue écologique. Cela veut dire qu'on ne bétonne pas les campagnes. Il est important de densifier la ville de manière raisonnable. On aura des accès aux transports publics, un magasin (ce qui évitera peut-être à certains citoyens d'utiliser leur véhicule pour aller au Léman-Centre ou plus loin), il me semble que ce projet réunit passablement d'avantages et mérite d'être accepté. On peut avoir un peu de confiance, et pas seulement de la méfiance, face à ce projet. Des professionnels, la Municipalité, la commission d'urbanisme y ont travaillé. Le groupe socialiste acceptera ce préavis ce soir.

Jean-Pierre Leyvraz (Fourmi rouge) souligne qu'il y a eu du dialogue depuis une année que nous débattons ce projet. M. Reymond dit qu'il n'y a pas de vision dans ce projet; quand je regarde les opposants, j'ai encore plus de peine à avoir une vision. Par exemple, l'amendement Savonnerie: au début des discussions publiques, un représentant des opposants avait dit que ce commerce devrait être de l'autre côté de la Savonnerie, vers le 14-Avril. Maintenant, on nous fait un amendement pour que la partie utilitaire du bâtiment qui est de l'autre côté revienne de ce côté. Autre exemple, le parking. On nous dit qu'on ne veut pas de parking sous la place du Marché, mais on ne nous dit pas quelle est l'alternative proposée. Est-ce que cela veut dire que les places qui existent maintenant à la Savonnerie ne seraient pas compensées? Est-ce que cela veut dire qu'on construirait un parking plus bas sous le bâtiment, avec d'importantes rampes d'accès qui tournent et qui prennent beaucoup d'espace? Est-ce que c'est des places qu'on va maintenir en surface? Ce n'est pas dit. Cela me donne le sentiment que les opposants sont très au clair sur ce qu'ils ne veulent pas, mais je n'arrive pas à voir les contours précis de ce qu'ils veulent. J'en conclus que si on les écoutait, on n'arriverait pas à avoir d'autres choses, on traînerait l'espace gravier, le parking de la Savonnerie et les maisons toujours plus décrépies pour un temps indéterminé. M. Desarzens a dit qu'on a peu parlé de la qualité de la vie. Pour moi, la qualité de la vie, cela signifie que le plus possible de personnes puissent aller à leur travail ou à leurs commissions à pied ou en transports publics ou d'une autre façon qui ne pollue pas, ce qui veut dire mettre les logements là où il y a de bons transports publics. On est gâté dans la zone: plusieurs lignes CFF, un métro, cinq lignes de bus. Et aussi, mettre des commerces là où il y a des habitants, c'est aussi ce qu'on est en train de faire dans ce préavis. Autre aspect qualité de la vie, le côté paysager: du côté paysager c'est mieux de construire des bâtiments là où c'est déjà construit, mais mal construit, plutôt que de les faire dans la nature. Autre aspect de qualité de la vie, la plupart des Renanais étaient contents, il y a quelques décennies, d'avoir une dizaine de coopé dans tous les coins; elles ont à peu près toutes disparu, je trouverais déplacé maintenant qu'il y en a enfin une qui revient de se plaindre! La

qualité de la vie, c'est aussi pouvoir se loger. Si on peut être logé sur une rue piétonne, donc où on n'est pas embêté par la circulation, c'est une qualité supplémentaire, et le fait d'avoir des possibilités d'appartements protégés pour des personnes âgées qui sans cela devraient aller en EMS, cela aussi c'est une amélioration de la qualité de la vie. Je suis pour le projet et pour éviter tout amendement qui le saboterait.

Karine Clerc Ulloa (Fourmi rouge) "Je pense que les espaces verts ont du sens s'il y a des bâtiments autour. Ce projet a une vision à long terme parce qu'il coordonne une politique urbaine, sociale et écologique. Cela prend du temps; les projets qui prennent du temps à être réalisés font peur. Assez sensible au terme de "mémoire vivante", j'ai comparé avec des quartiers de vie alternative comme à Lausanne, à Vevey, à Genève. Quand on détruit ce genre de quartier, on détruit des lieux de mémoire, et c'est grave. Quand un lieu, même un lieu de mémoire, est abandonné et inoccupé ce n'est pas la même chose.

J'ai toujours été favorable à ce projet, parce qu'il propose de développer le centre, il répond à un besoin de la population dans sa globalité. Il amène des logements là où il y a des écoles, des commerces, bientôt des APEMS, de la culture. Cela correspond à un besoin d'avoir des prestations de proximité. Malgré cela, subsistaient un certain nombre de doutes, et depuis que j'ai dû renoncer à ma voiture, ces doutes se sont envolés. Les besoins d'une famille et de la population en général, des personnes âgées et des jeunes dans une ville, c'est des besoins de prestations de proximité. Ils ont besoin de logements, de garderies, d'écoles, et que cela se situe dans des quartiers très proches les uns des autres, pour pouvoir y accéder, pour que les enfants se sentent en sécurité. Ils ont besoin aussi de commerces, car quand on n'a pas de voiture, on a besoin aussi de commerces de proximité. En complémentarité de tous les projets que fait actuellement la Municipalité à Renens, ce projet-là répond à ce besoin de proximité et je le soutiens."

M. Paul Mettraux (RCDR) Avant de présenter le préavis qui nous préoccupe ce soir, la Municipalité a ouvert des consultations, des séances d'informations tous azimuts, afin de renseigner la population sur ce magnifique projet, mais aussi pour écouter l'avis des habitants, des commerçants et des propriétaires riverains. Cette démarche inhabituelle a permis un large débat d'idées, elle a, il est vrai, aussi suscité une vive opposition et le lancement d'une pétition qui a été traitée par notre assemblée. Dans une démocratie, il est important et sain que chacun puisse s'exprimer librement et user de ses droits de citoyen. Toutefois, à un moment donné, il s'agit de clore le débat et de voter. Ce soir, nous avons à nous prononcer sur un préavis bien ficelé, et indispensable pour réanimer notre cœur de ville. Je tiens à féliciter la majorité de la commission pour l'excellent travail qu'elle a fourni dans l'étude de ce préavis. Samedi dernier 29 septembre, avec l'inauguration de l'ECAL, notre ville était sous les feux de l'actualité. On ne parlait plus dans la presse de Renens la tristesse, mais de Renens au cœur d'une large zone urbanisée, qui se positionne depuis peu comme un véritable centre dynamique pour toute la région. Je vous rappelle également que dans moins de trois mois, notre ville sera promue chef-lieu de district. J'en appelle à votre bon sens, à votre responsabilité envers la majorité des habitants de Renens,

soutenez ce projet, et ne laissez pas quelques esprits chagrins et pessimistes le saborder."

Mme Bastienne Joerchel Anhorn (Les Verts) le groupe des Verts n'est pas unanime ce soir sur ce projet. A la majorité, le groupe s'est déclaré favorable à ce projet, il le soutient. La Municipalité a fait un excellent travail, elle a fait une première expérience en matière de démocratie participative. Tous ces efforts pour consulter la population ont été salués vivement par la majorité du groupe. Nous apprécions aussi les multiples facettes de ce projet, la mixité d'utilisation des bâtiments (logements, commerces, bureaux) qui garantiront que le centre de Renens sera vivant, habité. Nous saluons aussi la qualité environnementale, écologique de ce projet qui répond aux conditions minimales en termes de densification et aussi en termes de développement des transports publics. C'est important aussi de faire confiance à la Municipalité, de faire confiance à ceux qui mènent ce projet et qui vont donner une nouvelle image du centre de Renens.

Le Président donne la parole aux rapporteurs pour conclure ce débat d'entrée en matière.

M. Laurent Desarzens se réserve de répondre aux différentes interventions lors du débat de détail (sur "quoi d'autre au centre-ville", sur les photographies, sur les projets de chantier et sur le pessimisme des opposants).

M. Jean-Jacques Ambresin relève la subjectivité des débats et prises de position. Il aimerait répondre de manière factuelle sur l'absence de vision à long terme. Il relève d'abord que ce plan de quartier n'est pas une espèce de corps étranger posé là par hasard, la jonction avec ce qu'on appelle "îlot Savonnerie" est déjà prévue, il y a une bande qui permettrait d'avoir une jonction harmonieuse entre les deux. Deuxièmement, les parcelles qui sont actuellement propriété de la Commune et qui vont être vendues à la COOP avaient été achetées en son temps justement pour que la Commune aie "pied" dans cette zone, de façon à être partie prenante, et l'idée était claire que, pouvant influencer les décisions et après avoir dit son mot, donné l'impulsion qu'elle souhaitait, elle se défaisait de ces terrains. Troisièmement, il mentionne les projections démographiques qui annoncent 100'000 habitants de plus dans le canton de Vaud d'ici à 2020, dont 70% sur l'adret lémanique. Ces gens, il faudra bien les loger. Ce projet s'inscrit exactement dans les lignes directrices du plan directeur cantonal qui, lui, voit sur le long terme.

Mme Marianne Huguenin, syndique se réjouit de la vivacité de ce débat, qui est une réhabilitation du politique. Mais elle s'étonne de l'outrance de M. Ali Hemma Devries quand il parle d'atteinte à la liberté d'expression. Elle souligne le long débat de ce soir, les séances de commission, la démarche participative depuis une année (trois séances plénières, avec présentation du projet, du plan de quartier, du projet public de Place du Marché, tente avec débats durant 3 jours sur la Place du Marché), la mise à l'enquête avec large publication des heures d'ouverture de cette mise à l'enquête: jamais l'information n'a été si importante. Elle comprend parfaitement la décision du Président. Le parlement n'est pas une séance de projection de

diapositives. Le travail s'est fait avant, dans les commissions, le parlement siège et discute sur papier. A propos de dialogue: nous avons un partenaire privé, qui est la COOP, qui possède ces terrains au centre de Renens. Le débat se fait avec lui depuis trois ans, et ce projet a bougé, comme rarement un projet fait principalement sur un terrain privé. Ce qui pouvait être vu au début comme le «projet de la COOP» a évolué, grâce au débat public, grâce au travail des urbanistes, des architectes, de la Municipalité. Les seuls qui n'ont pas bougé, ce sont les opposants. Revenons au partenariat avec un privé: c'est vrai, il y a un propriétaire privé au centre de Renens qui a un terrain. La Municipalité ne peut pas faire le centre de Renens toute seule, elle doit travailler avec des partenaires, et un plan de quartier se fait avec des partenaires. En réponse à M. Reymond qui reproche que ce plan de quartier ne prend qu'un tout petit bout du centre, elle rappelle qu'un plan de quartier doit être fait avec les partenaires qui sont prêts à bouger. Il y a là deux partenaires qui désirent bouger, la Commune comme propriétaire foncier et la COOP. Les choses ne sont pas mûres pour les autres propriétaires du centre. Il n'y a pas de raison de ne rien faire parce que ce n'est qu'un petit bout. Ceci d'autant plus que cela s'inscrit dans une vision générale du centre de Renens. Revenons à l'accusation de chantage: ce n'est pas du chantage, ce ne sont pas des menaces de dire que ce partenaire qui travaille depuis trois ans, est allé au bout de ce qu'il peut faire comme changements; les amendements que la minorité a présentés sont des amendements qui changent fondamentalement ce projet et effectivement la COOP sortira du projet si ces amendements aboutissent. Nous ne savons pas ce qui se passera après, quels autres partenaires interviendraient. Ils pourraient utiliser le plan de quartier actuellement existant (qui sacrifie toute une partie de la rue Neuve). A propos de la densification, Mme Huguenin rappelle que Renens est en ville et qu'on veut faire cette ville de qualité, avec aussi des espaces verts, qu'on veut requalifier, mettre des gens à proximité des transports publics. Cela est complètement en accord avec les objectifs du SDOL. Vivre en ville, cela veut dire des gens, des commerces, des maisons. A propos de la vente du terrain à la COOP: on ne peut pas dire qu'on «l'offre» à un privé, comme l'a dit M. Hemma Devries. Mme Huguenin rappelle qu'on le vend et à un bon prix, soit 1'300 francs le mètre carré, que cette vente va rapporter deux millions pour faire le projet de Place du Marché en plus des sept cents mille francs que la COOP met dans le plateau pour refaire une nouvelle place du Marché. Le projet de Place du Marché viendra en discussion devant le Conseil communal avec un pour le crédit d'étude et un préavis pour le projet lui-même. A propos de la Rue de la Savonnerie, Mme Huguenin rappelle qu'on ne «donne» pas la rue de la Savonnerie au privé, on la leur vend, toujours à ce même bon prix: la commune la récupérera ensuite pour l'utilisation publique. "Renens est une ville ouvrière, c'est vrai... n'aurait-elle pas le droit de changer? ... Il y a trente ans, un projet prenait acte du départ des industries, il a fait la place du Marché, la Rue Neuve piétonne et la Migros; ce projet a modifié fondamentalement le centre de Renens. Pendant trente ans, rien n'a bougé..." Le projet actuel de plan de quartier permet de répondre au défi qui nous est maintenant posé de faire avancer les choses.

Mme Tinetta Maystre, Municipale: "Envie que ça bouge: en effet c'est ce qui nous a motivés. Un plan de quartier concrétise quelques lignes inscrites dans le plan

directeur communal que le Conseil communal a adopté en 1998 et qui destine cet espace du centre à un projet de ce type-là. Nous avons là la concrétisation d'une vision d'ensemble exprimée dans le Plan directeur et qui aujourd'hui peut prendre forme. Envie de bouger? craindre de bouger? mais surtout faire d'une banlieue une ville... J'aimerais l'inscrire dans son contexte. On a parlé du schéma directeur de l'Ouest lausannois (SDOL), du programme du PALM (agglomération Lausanne-Morges); mais plus localement, nous avons des projets aussi, localisés autour de ce plan de quartier. Parlons de la Gare, de sa rénovation, de la qualification de ses espaces publics autour et surtout d'un franchissement supplémentaire, de projets de transports publics que l'on aimerait augmenter (on parle d'axe fort venant sur Renens, il faut l'accueillir), on parle de modération de la circulation dans le centre, on parle d'appriivoiser le 14-Avril, cette route qui coupe notre ville en deux et qui par ce projet permettra d'être un petit peu contenue, on parle de permettre à notre ville d'en être une... Vous avez parlé d'un «machin». Ce «machin» s'appelle ville pour nous. Une ville qui mérite d'être habitée, d'être lieu de partage, d'être lieu de vie. Certains ont parlé d'un cube de béton. Ce cube de béton pour nous, c'est un lieu de vie, des logements, là où viendront des gens, des personnes âgées, des handicapés, des familles... Il y aura non seulement des logements, mais aussi des espaces de travail et des espaces de commerce. On a beaucoup parlé du bâtiment, et pourtant, pour nous, Renens, un bâtiment, ça concerne surtout des espaces publics. Mme Clerc Ulloa l'a dit très clairement: ce qui est motivant dans ce projet, c'est de pouvoir offrir une nouvelle place publique, la faire plus belle qu'avant, plus grande, et de lui donner un espace public vert à côté qui n'était absolument pas assuré et qui avec ce plan de quartier le sera. C'est une volonté d'offrir à notre population un espace public de qualité, parce qu'entouré de bâtiments, mais surtout de vie et de gens qui les occuperont. C'est donc effectivement un projet d'avenir qui s'insère dans une vision d'ensemble. J'aimerais réagir encore par rapport au travail que ce plan de quartier représente. Sans vouloir en faire une montagne, il ne faut pas le sous-estimer non plus. Monsieur Desarzens a indiqué qu'il avait été possible de faire une modification en onze jours, et qu'il en avait des preuves, lettres à l'appui. Il faut savoir que pour arriver à ces modifications, cela a été un long travail, des séances des téléphones, des contacts préalables et qu'en fait l'échange de lettres qui est venu à sa connaissance n'était qu'une formalisation de séances de travail qui avaient eu lieu auparavant. C'est donc effectivement un long travail, un contrôle assidu, que ce soit par la Municipalité qui doit veiller à ce qu'on ne brade pas son territoire, mais aussi par les autorités cantonales, qui veillent pour les aspects légaux. Mentionnons le SEVEN, (service de l'environnement et de l'énergie), le SAT (service de l'aménagement du territoire, qui s'appelle aujourd'hui service du département territorial), le service de la mobilité qui ont veillé à ce projet, qui l'ont amélioré, qui l'ont rendu conforme à la planification en cours. C'est bien un projet mûri et abouti que nous vous proposons aujourd'hui."

La discussion générale étant close, nous passons aux amendements.

M. Jean-Jacques Ambresin présente les amendements de la commission de majorité, soit la mise à jour du plan de quartier et de son règlement.

- Article 18 - Implantation: "Les activités situées en façade dans la partie socle s'ouvrent impérativement sur l'espace extérieur. " : inchangé. On supprime: "Le plan de situation partie socle indique les façades ajourées", qui est une coquille restant d'une variante précédente, ne correspondant plus au plan.
"Une portion de la façade sur la place du Marché s'implante **sur toute sa longueur** en retrait du périmètre fixé sur le plan de situation, partie socle. Ce retrait permet l'aménagement d'une terrasse couverte en lien avec l'établissement public et évite un effet de mur sur la place." : on ajoute sur toute sa longueur, et supprime "Il a une longueur égale au minimum à la moitié de la longueur totale de la façade concernée." Cette rédaction rend le règlement plus contraignant, et garantit qu'on ait ce couvert sur toute la longueur du bâtiment, et pas seulement au moins la moitié comme dans le règlement.
- Chapitre 4 - Article 23 - Implantation "Le traitement volumétrique et architectural des différentes façades évite l'effet de mur.
Le plan fixe:
 - Les fronts obligatoires pour les constructions,
 - Un retrait obligatoire du dernier niveau **du corps de bâtiment donnant** sur la place du Marché de manière à marquer un attique et à garantir une continuité volumétrique avec les immeubles de la rue Neuve." Le plan n'est pas très clair sur ce point, cette rédaction clarifie les choses.
L'alinéa "Si un traitement architectural particulier ... etc." a été supprimé à la demande du SAT (devenu service du département territorial) qui considère qu'il fait double emploi avec l'article 32.
- L'art. 21 n'est pas touché en tant que tel, mais il y a une correction à faire sur le plan, c'est-à-dire qu'un petit triangle qui marque l'entrée des camions est à déplacer d'un quart de tour dans le sens inverse des aiguilles d'une montre.
- Chapitre 6 - Article 29 - Destination. Cet article est simplifié. Il devient : "Cette aire est destinée à l'aménagement de la transition entre les constructions autorisées par le PQ et le futur quartier compris entre l'avenue du 14-Avril, la rue de la Savonnerie et la rue de l'Avenir.
- Chapitre 6 - Article 30 - Aménagement. Il y a aussi simplification "Le projet d'aménagement tient compte de l'aménagement à long terme de l'avenue du 14-Avril (mise à double sens et réaménagement à définir). La transition avec le futur quartier est aménagée de manière à garantir un état provisoire de qualité. " La suite est biffée, c'est une sorte de redite.

Ces amendements ont été acceptés par la commission par 11 oui, 0 non et 1 abstention.

M. Laurent Desarzens n'a rien à ajouter sur ces amendements.

Mme Tinetta Maystre, Municipale explique que ces amendements sont venus en cours de route, d'une part pour corriger des coquilles parce qu'il y en a toujours, et surtout parce que le projet a encore pu évoluer en cours de discussion ou être affiné parce qu'on avait insisté sur certains aspects, notamment en ce qui concerne le retrait du bâtiment sur la place du Marché, qui nous permet d'offrir encore une plus grande place du Marché, et surtout de rappeler qu'ici il y aura un établissement public, un café qui animera cette place. L'autre partie, qui est plus visible sur le plan, c'est que l'entrée de livraison des camions sera beaucoup plus discrète par cette nouvelle

disposition, permettant aussi de libérer un espace public entre le dernier bâtiment et l'avenue du 14-Avril. Ce sont donc des améliorations qui sont proposées.

Le Président ouvre la discussion sur ces amendements. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Ces amendements au règlement sont adoptés par la majorité, avec 3 avis contraires et 1 abstention.

Le Président présente l'amendement suivant, toujours concernant le règlement du plan de quartier : Art. 26, al. 1 : remplacer "rue de la Savonnerie" par "avenue du 14-Avril". Cet amendement est soutenu par la commission.

M. Jean-Jacques Ambresin : nous nous sommes aperçus en cours de discussion que l'aspect piétonnier (sous réserve des camions des pompiers, des ambulances, etc.) de cette rue à créer s'arrêtait à la Savonnerie et qu'il serait logique de poursuivre jusqu'au 14-Avril. C'est un amendement logique qui a été accepté par la commission par 10 oui, un non et une abstention.

M. Desarzens n'a pas de commentaire. La discussion n'est pas utilisée.

Madame Tinetta Maystre, Municipale: "Ca complète favorablement ce projet et nous amènerons cet amendement au service cantonal concerné. Il est en effet rendu possible par le déplacement de l'entrée des camions. Merci à la commission d'avoir proposé cela."

Au vote, cet amendement au règlement est accepté par la majorité, avec 3 non et 1 abstention.

Le Président passe à l'amendement suivant, de la minorité de la commission, visant à l'abrogation du parking sous la place du Marché par la modification du plan, qui fait partie du règlement.

Monsieur Jean-Jacques Ambresin demande qu'on passe plutôt à un autre amendement de la minorité de la commission, qui porte sur l'article 2 du règlement et vise la modification du périmètre. Si nous acceptons l'article 2 du règlement, cela signifie que la minorité ne pourra plus revenir avec son amendement au point 4 des conclusions.

M. Laurent Desarzens J'aimerais tout d'abord dire que je ne fais pas partie des opposants. Je fais partie d'un groupe de personnes qui pensent qu'une alternative est envisageable dans ce secteur, le plus précieux de la commune. Le maître mot, c'est "autre chose". Ce secteur est une centralité appropriée par les usagers. Il mérite une attention plus qu'urbanistique. Si la volonté des pouvoirs publics va dans le sens de la densification, on peut aussi lire dans les rapports du PALM que le domaine construit doit laisser une place convenable, aussi en augmentation, aux espaces conviviaux. Or la COOP ou tout autre promoteur ne favorise pas l'implantation de services générateurs d'ambiance. Elle favorise le commerce et le va-et-vient qui va avec. Tout s'arrête et meurt dès 19 heures ainsi que le week-end, dès 17 heures le samedi. Durant 20 ans, on n'a rien vu bouger dans cet endroit, il a fallu, paraît-il, bien

insister pour décider les propriétaires de la parcelle privée. Bien sûr, l'occasion faisant le larron, on nous a bien fait comprendre qu'il n'était pas rentable de construire sur cette possession somme toute réduite. Dès lors, il a fallu entrer dans ce jeu commercial, et donc brader le territoire communal, pour arriver à un accord. Si ce périmètre privé n'est pas rentable, nous pourrions très bien le racheter, c'est une réponse à M. Leyvraz. Nous venons de consacrer une trentaine de millions à l'agrandissement du collège du Léman, une dizaine d'autres pour celui de Florissant, c'est cher, mais c'est bien le rôle de la république, le bien commun au profit de tous. Alors, rachetons-la, cette parcelle, puisque la crainte, c'est que la moindre anicroche ferait tout capoter. Autre chose est tout à fait envisageable dans ce secteur, autre chose, toutes les idées sont les bienvenues, ne dit-on pas "Renens, carrefour d'idées". Pourquoi pas le mail, par exemple, ou alors l'agrandissement de la Place du Marché, toutes sortes de solutions sont envisageables. Qu'est-ce qui fait la piazzetta à l'italienne? C'est une magie faite de circulation, là où la population s'approprie les lieux, de passages à pied, de bistrotts et de micro-commerces ouverts le soir. C'est le lieu où le monde urbain aime se retrouver entre amis ou entre gens de mêmes affinités. Quitter la famille durant un moment et l'exiguïté de l'appartement, aller sur la place, c'est bon pour l'équilibre des femmes, des hommes, des vieux et des enfants. Or, un supermarché ne peut pas imiter ce phénomène. Ce n'est d'ailleurs pas son rôle. Rachetons ce terrain, qui jusqu'à présent n'avait que peu d'intérêt, en tout cas jusqu'à ce que nous devions y rajouter nos billes. Et réalisons quelque chose à nous, il faut du courage, et c'est tout à fait envisageable, pour que ça bouge, mais pas de cette manière-là.

Le premier amendement du projet de minorité vise à remettre la COOP exactement dans son secteur, ça veut dire sous sa parcelle avec son parking souterrain. Le deuxième amendement propose de baisser la hauteur du bâtiment, le troisième amendement propose de ne pas construire le parking souterrain sous la place du Marché, et enfin le quatrième amendement propose d'échanger la parcelle 551 au lieu des parcelles 578, 012 et 575. Pour répondre à M. Barraud concernant les images que vous avez reçues. Bien sûr que ces images sont fausses, ce sont celles des urbanistes. Cette image est fautive dans ses perspectives. C'est en reprenant les perspectives aux points de fuite que nous nous sommes rendu compte de l'incohérence de cette image. Plusieurs exemples simples vous sont présentés. Pour donner une échelle, les urbanistes ont pris une photo de la rue de la Savonnerie sur laquelle ils ont monté un dessin du futur bâtiment. Le trait rouge du point de fuite a été pris sur la ligne de la toiture du bâtiment de l'AVIVO que l'on distingue au fond. Vous constaterez dans cet exemple que cette maison, si elle devait encore exister avec le projet, serait plus haute que ce nouveau bâtiment, vous n'avez qu'à suivre le point de fuite et vous constaterez que la ligne du bâtiment de l'AVIVO vient plus haut que le bâtiment projeté. Idem pour cette voiture genre berline qui se trouve au fond, faisant partie de la photographie réelle. Si on la reporte à gauche contre le bâtiment, on se rend compte qu'elle rentrerait à peine dans les étages. Idem pour les deux silhouettes qui se trouvent au fond, on n'arrive pas à les mettre dans le bâtiment qui se trouve en face. Le plus simple, c'est encore de prendre cette jeune fille sportive au premier plan. Si on accorde à cette jeune fille 1 m. 70, et qu'on l'empile le long du bâtiment, on se rend compte qu'il en faut cinq pour arriver au sommet du bâtiment, ce qui

représenterait 8 m. 50, alors qu'il faudrait en fait 8 jeunes filles $\frac{3}{4}$ pour arriver en haut. D'une hauteur de 8 jeunes filles $\frac{3}{4}$ dans cet angle, le bâtiment compterait 12 jeunes filles $\frac{1}{3}$ dans la partie arrière de ce bâtiment sur cette image. Vous pouvez vous-même faire le test, la route compte 10 mètres de largeur, vous plantez un compas dans le coin du bâtiment, vous tournez et vous verrez que les 10 mètres arrivent dans le ciel, alors que le bâtiment dans cet angle est prévu pour une hauteur de 15 mètres. L'astuce n'est pas seulement avec les urbanistes, elle est aussi avec les contribuables et les citoyens qui ont découvert ce stratagème (ruse subtile qui sert à gagner la confiance des gens). La réalité vous l'avez sur l'image suivante: la photo a été prise au même endroit, mais avec les gabarits. Les zones semi-transparentes ont été apposées sur les gabarits eux-mêmes. Voici donc l'apparence de ce qu'on peut appeler un cañon urbain. La troisième image correspond à notre dernier amendement: il s'agit de donner une certaine harmonie à ce secteur en alignant les bâtiments et en leur opposant une zone tampon de verdure, un poumon vert, qui serait le bienvenu dans le cadre de la future densification de l'ouest lausannois. Le bâtiment annexé présenté par le plan de quartier représente une véritable hérésie architecturale. Notre proposition est de le déplacer et de l'attacher au corps principal dans une perspective plus harmonieuse. C'est la troisième image, avec une proposition qui consiste simplement à décaler le bloc de ce bâtiment. Il est exactement à la mesure et au lieu d'occuper la pointe de la Savonnerie il est reporté en longueur de ce bâtiment. Les arguments pour déplacer ce bâtiment sont les suivants: l'arrière de ce bâtiment serait transformé en zone morte. Le secteur serait inesthétique. La création d'un cañon urbain, les entrées et sorties du parking seraient très compliquées. La construction d'une annexe de ce bâtiment sur un parc public serait pénalisante pour les citoyens qui perdraient une zone de futur développement. Les avantages du déplacement du bâtiment annexe sur la parcelle 551: la rue de la Savonnerie serait maintenue et utilisable durant le chantier. Le sous-sol technique de cette rue serait maintenu (tuyaux, ruisseau, téléphonie, égouts etc.). L'aménagement du parking souterrain serait facilité, notamment en ce qui concerne l'entrée et la sortie. L'harmonie du secteur serait garantie, on imagine bien qu'en alignant les bâtiments comme ça on peut donner plus de vie, des boutiques, des commerces le long de la rue de la Savonnerie. Le résultat serait équivalent pour le promoteur, notamment en surfaces. La parcelle 551 est déjà en zone constructible. Le passage souterrain "livraisons" pourrait être maintenu sous le chemin de liaison. La mise en œuvre d'un tel chantier serait moins compliquée, par exemple le parc actuel de la Savonnerie serait mis à disposition pour le dépôt de chantier et facilement rendu en l'état après les travaux. Pour creuser en profondeur, il faut un talus, 8 mètres en profondeur, cela fait 8 mètres en largeur (talus de 45°). Pour construire à la limite de la rue du 14-Avril, à la limite de la rue du Midi, il faudra bloquer pour plus de moitié la rue du 14-Avril, la rue du Midi. Le Conseil communal doit refuser cette partie du projet à l'arrière du bâtiment. Il y aura un amendement important c'est le soutien aux oppositions, ce qui consiste à réduire la COOP sur sa propre parcelle."

Le Président rappelle qu'on traite l'amendement du règlement qui traite de la modification du périmètre (art. 2 du règlement)

M. Jean-Jacques Ambresin donne quelques arguments contraires. Si on suit M. Desarzens, le square serait déplacé le long du 14-Avril. Il tombe sous le sens qu'un tel lieu doit être retiré par rapport à la route. De plus, il est prévu qu'il y ait un passage qui relierait la place du Marché au square, donc il y aurait une continuité. Si on suit M. Desarzens, les hauts bâtiments seraient immédiatement derrière les petites maisons de la rue Neuve, ce qui esthétiquement serait un ratage.

M. Laurent Desarzens: Cet espace vert qui fait la pointe de la Savonnerie est un résidu sans valeur pour certains. Notre proposition est de sauvegarder la succession de parcelles communales à la Savonnerie. Quelques mètres en avant, il y a une situation similaire, c'est l'école Sainte-Famille, qui se trouve au bord de la même route, mais cette école y a installé un lieu de détente pour les enfants, avec des arbres, des jeux, et on a bordé ce parc d'une haie. Le bâtiment n'irait pas boucher la vue des bâtiments qui sont derrière, car il s'agit d'une maison borgne et de cabanes de jardin.

M. Jean-Jacques Ambresin précise qu'il n'a pas parlé de boucher la vue de ces immeubles. Il a parlé de l'esthétique du quartier.

M. Jean-Marc Dupuis (RCDR) rappelle qu'il y a déjà eu quatre séances de commission, il demande qu'on passe au vote.

M. Jean-Pierre Rouyet (Fourmi rouge) intervient au sujet de l'argument de M. Desarzens au sujet de la géométrie du dessin fourni dans le préavis. Son argumentation est fautive, car elle ne tient pas compte de l'effet de perspective.

Mme Tinetta Maystre, Municipale: "L'ensemble des terrains dont il est question aujourd'hui sont constructibles. Nous souhaitons en consacrer un pour un espace vert, c'est celui du square. C'est suite à une réflexion que c'est cette parcelle qui a été choisie et pas l'autre. C'est pour mettre ce terrain à l'abri de la circulation, un terrain public étant plus facilement gêné par le bruit du 14-Avril qu'une maison qui, aujourd'hui, peut protéger les gens des nuisances. Quand on habite en ville, les nuisances sont inévitables. M. Desarzens semble craindre un cañon urbain, mais à l'autre bout de la Savonnerie il y a des bâtiments qui sont aux mêmes distances, il n'est pas question de cañon, c'est tout-à-fait vivable. Une remarque: un plan a été fait sur un autre plan; il a un petit signet en bas avec la cartouche d'un géomètre. Ce n'est pas le plan du géomètre, mais c'est bien un dessin qui a été fait sur l'original. Cette cartouche aurait peut-être pu être ôtée avant de diffuser ce plan modifié."

La discussion est close, on passe au vote.

Cet amendement (modification du périmètre) est refusé par la majorité, avec un oui et 2 abstentions.

Le Président passe à l'amendement de la minorité de la commission, visant à l'abrogation du parking sous la place du Marché par la modification du plan, qui fait partie du règlement.

M. Laurent Desarzens lit la partie du rapport de majorité qui dit : "Ses arguments sont le maintien de la végétation et de l'utilisation de la place pendant les travaux Coop. Il ne demande pas une diminution du nombre de places de parc."

M. Jean-Jacques Ambresin donne lecture de la suite du rapport de majorité: "Réponse : Le parking sous la place laissera assez de terre pour les arbres. Il y aura une sortie piétonne directement sur la rue du Midi. Pendant les travaux, le centre sera quand même vivant grâce aux mesures prévues (place intermédiaire)."

Mme Marianne, syndique: "Comme l'amendement précédent, cet amendement est un amendement lourd, qui remet en cause complètement le projet et entraîne sa chute. La COOP ne refera plus un x^{ème} projet. M. Desarzens dit: «la Commune n'a qu'à acheter, et on n'a qu'à faire. » La vente de ce terrain par la COOP amènerait de la spéculation sur le prix du terrain. Et si on arrivait à acheter, ce qui n'est pas si sûr, on se retrouverait avec des projets à 50-60 millions, alors qu'effectivement nous devons réaliser - et personne ne le fera à notre place - nos collèges. Pourquoi au fond ferait-on ce que le privé peut faire? On a d'autres projets publics: la maison des cultures, la bibliothèque-médiathèque. Le projet actuel est un projet privé. Si la COOP vendait et que nous pouvions racheter, nous devrions ensuite aller à la recherche de partenaires, et tout recommencer, ce qui serait le comble du ridicule. Quant au projet de parking, il remplace les places supprimées sur la place entre la Savonnerie et la place du Marché, place qui appartient à la COOP qui nous la met à disposition maintenant, et donne 60 places pour l'ensemble des commerces. C'est très peu, c'est le 20% des normes légales. Supprimer ce parking, ça ne résout rien, ça ne nous dit pas comment on va organiser le projet. Je vous invite à refuser cet amendement. "

La discussion sur cet amendement est close. Au vote, il est repoussé par une large majorité, avec 6 oui et 6 abstentions.

Le Président passe à l'amendement du rapport de minorité sur la hauteur maximale des bâtiments: la hauteur maximale des bâtiments ne dépasse pas la cote d'altitude 435,2 (art. 8 du règlement).

M. Laurent Desarzens: lit le rapport "Il veut ainsi limiter la hauteur des bâtiments à 3 niveaux sur rez, diminuer la volumétrie et conserver l'unité avec les maisons de la rue Neuve."

M. Jean-Jacques Ambresin continue la lecture du rapport: " Réponse : encore une fois, cette contrainte obligerait à tout revoir le projet. Supprimer les 4^{ème} et 5^{ème} niveaux diminuerait le nombre de logements et aurait une influence négative sur leurs prix. Les arguments sont économiques, mais aussi urbanistiques. Les hauteurs contestées correspondent à celles du bâtiment de la Poste." C'est donc la reprise de ce qui est existant.

M. Jacques Depallens, Municipal: La modification des étages entraînerait le renoncement à la mixité. Il y aurait moins de logements, il n'y aurait plus que des logements onéreux genre loft ou logements de haut et moyen standing. Cela n'entre pas du tout dans les projets déjà avancés de la Municipalité qui veut y mettre des

logements adaptés aux personnes âgées, des logements subventionnés et une mixité avec des logements de moyen standing dans les 4^{ème} et 5^{ème} étages.

La discussion sur cet amendement est close. Au vote, l'amendement est rejeté par une majorité, avec 3 oui et 3 abstentions.

Le Président constate que tous les amendements proposés concernant le règlement du plan de quartier ont été discutés et votés. Il passe au vote du règlement et du plan modifié. Celui-ci est accepté par une large majorité, avec 3 non et 3 abstentions.

Le Président passe au point 1 des conclusions du préavis. Les rapporteurs de minorité ont un amendement.

M. Laurent Desarzens: la minorité de la commission demande qu'on refuse la réponse aux oppositions 1,2,3,4,6,7.

M. Jean-Jacques Ambresin: la majorité de la commission fait siennes les réponses données par la Municipalité à ce sujet, telles qu'elles figurent dans le rapport de majorité. Les arguments contenus dans les oppositions 1,2,3,4,6,7 reprennent pour une très large part ce qui vient d'être discuté maintenant. Accepter cet amendement, c'est couler le projet.

La discussion n'est pas utilisée. Au vote, cet amendement est refusé par la majorité avec 4 oui et 4 abstentions.

Le Président passe au point 2 des conclusions : "Adopte le plan de quartier P39 "Place du Marché" qui abroge le plan d'extension partiel (PEP) P12 "Savonnerie I", approuvé par le Conseil d'Etat le 15 août 1969."

M. Jean-Jacques Ambresin: La commission propose d'ajouter "amendé" après "Place du Marché". Le règlement a été amendé, donc la commission n'a pas eu de difficulté à voter ceci.

M. Laurent Desarzens invite à refuser l'article 2 des conclusions.

La discussion n'est pas demandée. Au vote, l'amendement est accepté à une large majorité., avec 4 non et 1 abstention.

Le Président passe au point 3 des conclusions.

M. Jean-Jacques Ambresin: il n'y a pas eu d'amendement ni de discussion à ce point. La commission a quand même voté, et l'a accepté par 9 oui et 3 non.

M. Laurent Desarzens: les opposants ont voté contre pour poursuivre dans leur ligne.

Le Président passe au point 4 des conclusions. Il y a un amendement des rapporteurs de minorité. Les rapporteurs de minorité demandent que les parcelles 558, 912, 575 soient remplacées par la parcelle 551, ce qui change:

- le nombre de m² (remplacement de "1727 m2" par "parcelles suivantes"),
- l'acte notarié (l'amendement supprime la référence à l'acte notarié)
- la valeur totale des parcelles vendues (l'amendement supprime le montant de la vente et le gain comptable).

Cet amendement est dans le rapport de minorité. On en a déjà longuement parlé.

M. Laurent Desarzens: précise que si on accepte cet amendement, la Municipalité devra modifier tous les documents concernés.

M. Jean-Jacques Ambresin: nous votons deux fois la même chose. Lorsque nous avons accepté l'article 2 du règlement, nous avons refusé la proposition de la minorité. La logique veut qu'on vote de la même manière, et qu'on s'oppose à cet amendement pour les mêmes raisons que tout à l'heure.

La discussion n'est pas demandée. Au vote, l'amendement est refusé, avec 4 oui et 1 abstention.

Le Président ouvre la discussion sur le point 5 des conclusions, qui n'est pas amendé. La discussion n'est pas utilisée.

Le Président ouvre encore une discussion générale rapide.

Mme Verena Berseth s'étonne que le président ait donné la priorité aux présidents de groupe. Il rappelle que le président n'a pas le droit d'avoir des jugements de valeur pour qui que ce soit dans cette salle. Elle fait remarquer que c'eût été bien pratique ce soir de pouvoir disposer du matériel dont disposait la Municipalité quand elle faisait la pub pour ce projet dans cette même salle pour tout le monde. Pour tout le monde, c'était difficile de suivre ce soir, car on travaillait sur trois documents.

Mme Marianne Huguenin, Syndique répond à Mme Berseth qu'on n'a jamais vu dans l'enceinte du Grand Conseil projeter des diapos et montrer des projets. Ce n'est pas là qu'on la fait. C'est dans les débats publics, c'est dans les commissions. Il aurait fallu l'organiser avant, mettre à égalité les projets, les présenter dans leur ensemble. Ce n'est plus au stade du parlement que ce débat se fait.

La parole n'est plus demandée, le Président passe au vote des conclusions amendées du préavis. M. Ambresin lit les conclusions amendées:

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis No 30-2007 de la Municipalité du 18 juin 2007,
Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. **Accepte** les réponses aux oppositions formulées à l'encontre du plan de quartier P39 "Place du Marché".
2. **Adopte** le plan de quartier P39 "Place du Marché" **amendé** qui abroge le plan d'extension partiel (PEP) P12 "Savonnerie I", approuvé par le Conseil d'Etat le 15 août 1969.
3. **Adopte** la modification du plan de zones au sujet des parcelles Nos 544 et 1357, approuvé par le Conseil d'Etat le 4 juillet 1947.
4. **Autorise** la Municipalité à vendre, au prix de Fr. 1'300.-- le m², 1'737 m² sous forme d'emprises à détacher du domaine privé communal et provenant du patrimoine financier (parcelles communales Nos 558, 912, 575 et domaine public 1061 et 1062 à cadastrer) et à acquérir dans le patrimoine financier 200 m², (parcelles Nos 539, 542, 543, 1162, 1168 et 1169), au prix de Fr. 1'300.-- le m², selon le projet d'acte du 5 juin 2007 de Maître Alban Baillif, notaire à Renens. Les montants des valeurs comptables des parcelles vendues, soit Fr. 2'258'100.-- et achetées, soit Fr. 260'000.-- seront comptabilisés respectivement au crédit et au débit du compte 9123.01 "Terrains et bâtiments du patrimoine financier", compte tenu des frais résultant de l'achat des parcelles qui seront répartis au prorata de leur valeur. Le gain comptable, par Fr. 1'998'100.--, sera porté au crédit du compte No 2039.4242 "Gains comptables sur immeubles du patrimoine financier".
5. **Donne** à la Municipalité l'autorisation de plaider dans le cadre des procédures en relation avec ces objets devant toute instance, à recourir, à exproprier, à transiger et, le cas échéant, à conclure des accords transactionnels.

Au vote, ces conclusions amendées sont acceptées par une large majorité, avec 4 non et 4 abstentions.

M. Jean-Pierre Rouyet (Fourmi rouge) "Au nom du groupe Fourmi Rouge, je demande que ce plan de quartier P39 soit mis en votation populaire sous la forme d'un référendum communal. Si nous demandons ce vote, ce n'est pas pour minimiser l'importance de notre Conseil et de la décision que nous venons de prendre. C'est bien plutôt pour montrer à la population renanaise que la démarche participative engagée sur cet objet va jusqu'au bout. Ainsi, non seulement la population aura été consultée, mais elle sera amenée à décider en dernier ressort de ce projet, si important pour elle et pour l'avenir de notre Centre. C'est donc dans une volonté de responsabilisation et de respect de la population, y compris de certains opposants, que nous déposons cette demande."

M. Olivier Barraud (PSR) Le groupe socialiste soutient cette demande.

M. Ali Hemma Devries (Fourmi rouge): "Jusqu'à maintenant, il y a eu de grandes sommes d'argent engagées par le promoteur, mais aussi par la municipalité. C'est très bien d'avoir engagé autant d'argent, d'avoir fait un si long débat public. L'étape primordiale fondatrice d'un vrai débat démocratique a un peu manqué. Celui-ci aurait dû avoir lieu bien avant la proposition de ce plan de quartier. Pour valider le souci de la Municipalité d'un débat réel et démocratique, que je partage, c'est très bien de pouvoir proposer ce projet au souverain et c'est lui-même qui décidera de manière démocratique. J'invite tout le monde à soutenir cette proposition."

M. Walter Siegrist (RCDR) annonce que son groupe soutient aussi ce renvoi au peuple.

Mme Marianne Huguenin, Syndique remercie le Conseil du débat et de la confiance dont le vote témoigne. Soumettre une décision au vote du peuple, selon l'art. 107 de la LEDP, appartient au Conseil communal, qui seul put décider de transmettre sa compétence directement au peuple.

Le Président fait voter le renvoi de cet objet au peuple: accepté à majorité, avec 7 non et 7 abstentions.

Mme Marianne Huguenin, Syndique annonce que Lausanne attend notre décision sur la pose de collecteurs d'eau, que l'arrêté d'imposition doit être adopté ce mois.

Le Président fait voter la prolongation de la séance au-delà de minuit. Prolongation acceptée.

12 Préavis N° 33-2007 - Pose de collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires dans la rue de l'Industrie.

Mme Rosana Joliat, présidente-rapporteuse, lit le rapport de la commission:

"La commission nommée lors de la séance du Conseil communal du 6 septembre s'est réunie le mardi 11 septembre 2007, à 20h00, au Centre Technique Communal.

La commission était composée de Mmes Nicole Haas Torriani, Gisèle Martin, Rose-Marie Prêtre, Simone Szenyan-Reymond, MM Thierry Oppikofer, Bastien Reymond et Madame Rosana Joliat, présidente-rapporteuse.

Monsieur Christophe Kocher était excusé.

La Municipalité et les services communaux étaient représentés par Mme la Conseillère municipale Tinetta Maystre, ainsi que de Mme Martine Heiniger et de M. Christophe Cartier.

En préambule, on peut constater que le préavis présenté par la Municipalité ressemble en beaucoup de points au préavis No 81 - Pose d'un collecteur d'eaux usées dans l'avenue de Saugiaz - déposé par la Municipalité le 6 juin 2006 et accepté par le Conseil communal en sa séance du 7 septembre 2006.

Madame la conseillère municipale nous a expliqué tout d'abord que la Commune de Renens a pu profiter, à nouveau, de l'opportunité de travaux communs à faire sur ce tronçon par EauService Lausanne ainsi que par les services du gaz, le SIE SA et Swisscom SA pour contrôler et poser les collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires dans la rue de l'Industrie.

La commission d'étude a eu la chance de pouvoir examiner les conduites passant sous le carrefour du 14-Avril et de la rue de l'Industrie, ceci grâce un enregistrement de contrôle visuel TV que Monsieur Christophe Cartier a eu l'amabilité de nous commenter en détail.

Nous avons donc constaté l'éclatement du collecteur situé au-dessus du carrefour de l'avenue du 14-Avril, ainsi que l'état des conduites. Des explications quant à la problématique de la mise en séparatif des eaux claires et usées, ainsi que le détail des travaux à effectuer nous ont été longuement données.

Lors de la séance du 6 septembre 2007, un conseiller communal avait posé la question suivante, je le cite : *« C'est très bien qu'en même temps qu'on réalise ces travaux de canalisations, on profite du chantier pour effectuer des travaux sur les réseaux de gaz, d'électricité et de téléphone. J'ai juste une question pour la commission : est-ce que cela aurait un sens de profiter du chantier pour réaliser aussi des travaux en surface ? Après tout la rue de l'Industrie est dans le prolongement du 1^{er} Mai dont on vient de voter la tranquillisation. »*

La Municipalité a donc pris en compte cette demande ; elle souhaite néanmoins faire une étude globale du trafic avant de prendre une décision.

Les riverains – soit les propriétaires – seront également tenus au courant par la Direction urbanisme-Bâtiments de la suite des travaux éventuels qu'ils devront effectuer, afin qu'ils puissent se mettre en conformité avec les dispositions légales concernant les mises en séparatifs des eaux claires et usées et tout ceci afin d'entreprendre toutes les mesures nécessaires qui entrent dans le cadre de l'assainissement de la baie de Vidy, dans un délai imposé par la loi.

Concernant le descriptif du projet, la commission avait émis le souhait de mettre des tuyaux en PE (polyéthylène) au lieu des tuyaux en PVC (Polychlorure de vinyle), ceci dans le but d'avoir une meilleure élimination de la matière. Or, Monsieur Ch. Cartier nous a expliqué que la durée de vie du PVC était plus longue et que de plus si les tuyaux étaient en PE, le coût en serait beaucoup plus important.

D'autre part, la commission s'est également inquiétée de savoir dans quel délai (projection), le 40 % des canalisations communales encore à mettre en système séparatif serait effectué. Le service concerné a été clair, il attend avec impatience le PGEE (Plan Général d'Evacuation des Eaux) qui pourra confirmer l'état du réseau de canalisation de notre territoire communal. Suite à ce rapport, la Municipalité pourra dès lors envisager la priorité de futurs travaux pour certains tronçons. Néanmoins, une estimation a été envisagée : il faudra environ 25 ans, afin de mettre tout le réseau communal en conformité !

La commission souhaite voir la continuation de la collaboration entre les différents partenaires, tels que EauService Lausanne, les services industriels d'électricité SA (SIE) les services du gaz et Swisscom, ceci dans le but de restreindre les coûts engendrés par un chantier, mais également pour la diminution des nuisances riveraines et des utilisateurs (automobilistes, piétons, commerces, etc.).

En ce qui concerne les débuts des travaux, ils seront certainement échelonnés dès l'acceptation du présent préavis par notre assemblée et le délai référendaire échu ; selon l'échéancier établi par les différents partenaires, la durée sera vraisemblablement de 4 mois (sous réserve des intempéries hivernales).

La commission s'est concertée et c'est à l'unanimité que les membres présents ont accepté les conclusions municipales du préavis No 33-2007.

Remarque : le rapport dûment complété a également été soumis au commissaire excusé, qui en a également accepté le contenu et les conclusions.

La discussion n'est pas utilisée. Mme Joliat lit les conclusions du préavis.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S ,

Vu le préavis N° 33-2007 de la Municipalité du 27 août 2007,

Ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. Autorise la Municipalité à réaliser les travaux de pose de collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires dans la rue de l'Industrie.

2. Alloue, à cet effet, à la Municipalité un crédit de Fr. 355'000.-- TTC.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire et couverte ultérieurement, si nécessaire, par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans un compte d'investissement du patrimoine administratif sous rubrique 37 "Bureau technique", plus précisément sous le numéro 3761 "Réseau d'égouts et ouvrages d'épuration". La dépense sera comptabilisée dans le compte par nature 5010 "Ouvrages de génie civil et d'assainissement", plus précisément dans le compte N° 3761.5010.110 "Rue de l'Industrie - collecteur EU + EC".

Cette dépense sera amortie, en une seule fois, par un prélèvement dans le fonds prévu à cet effet, compte N° 9280.01 "Réseau d'égouts et ouvrages d'épuration".

Au vote, ce préavis est accepté à l'unanimité.

13 Préavis N° 34 – Arrêté d'imposition 2008-2009.

M. Michel Brun, président de la commission des finances, lit son rapport:

"La Commission des finances s'est réunie mardi 19 septembre 2007 à la Buvette de la Salle de spectacles à 19h00, en présence de Messieurs Jean-François Clément, Conseiller municipal et Dominique Kohli, Chef du service des finances, ainsi que de Madame Laurence Vauthey, adjointe. Elle était composée de Messieurs Michel Brun, Président et rapporteur, Matthias Abderhalden, Nicolas Freymond Vincent Keller, Jean-Marc Reymond, Daniel Rohrbach, Eugène Roscigno, Jean-Daniel Roulier, Reza Safaï et Walter Siegrist. Messieurs Cemal Ozcan et Philippe Pache étaient excusés.

Cet arrêté d'imposition constitue un temps fort de cette législature. Il permet de fixer le cadre financier pour les deux ans à venir. Il est important de relever que dès le 1^{er} janvier 2008, Renens changera de statut pour devenir le chef-lieu du district de l'Ouest lausannois, et entre autre pour cette raison, il est prévu de réaliser de nombreux investissements au cours de ces prochaines années. Ainsi, durant la période 2007 - 2011, le montant total de ces dépenses devrait atteindre les 99,3 millions de francs conformément au plan prévu à cet effet, dont environ 40 millions seront consacrés à l'agrandissement et la rénovation du Collège du Léman. Pour ces raisons, la Municipalité souhaiterait donner un signal fort à la population en misant sur la stabilité des taux d'imposition. Par conséquent, elle propose dans ce nouvel arrêté d'imposition de conserver les mêmes taux que précédemment. La Municipalité souhaite se donner deux ans pour observer l'évolution de la situation financière, d'autant plus que des transferts de charges découlant de la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) se feront sentir prochainement pour un montant total équivalent à 4 points d'impôt.

Certes, la situation financière de la Commune de Renens s'est améliorée. Le résultat net provenant de la péréquation financière se traduit par un montant d'environ 3 millions de francs en faveur de Renens, les liquidités s'élèvent actuellement à 35 millions, l'endettement a baissé pour se situer à hauteur de 56 millions, il devrait encore diminuer de 3 millions en 2008 du fait du remboursement d'un emprunt venant à échéance. Enfin, après avoir déserté durant ces dernières années, les banques indigènes font leur retour pour offrir leurs services à notre collectivité publique. Ces quelques signes positifs ne doivent pas masquer le fait que les finances communales demeurent encore fragiles et qu'elles ne sont pas à l'abri d'un retournement de la conjoncture.

Il faut signaler qu'une réflexion au plan régional portant sur l'introduction d'une taxe sur les ordures ménagères va débiter prochainement. De façon similaire, l'on réfléchit actuellement sur l'introduction d'une taxe sur le droit du sol.

En ce qui concerne les dépenses d'investissements, en règle générale, elles représentent les 2/3 des montants budgétés. A l'heure actuelle, on oscille autour des 50 %, mais le taux devrait augmenter du fait du démarrage des chantiers. Une bonne partie de ces dépenses d'investissements sera financée par l'emprunt. Un autofinancement complet de ces dernières représenterait une hausse de plus de 20 points du taux d'imposition. Cependant, en l'espèce, la règle d'or en matière de financement des investissements sera respectée. Ceux-ci seront entièrement financés par des capitaux permanents.

Une diminution du taux de l'impôt foncier de 0.2 points se traduirait par une perte fiscale d'environ un demi million de francs soit à peu près l'équivalent d'un point d'impôt. En l'état actuel, une telle mesure réduirait inutilement les ressources nécessaires à la Commune de Renens pour financer ses futurs projets ainsi que ceux émanant directement du Conseil communal qui pourraient s'y ajouter.

Au vote, c'est à l'unanimité que la Commission des finances a accepté les conclusions de ce préavis."

Le Président ouvre la discussion:

M. Walter Siegrist (RCDR) "Lors du dépôt du préavis, le groupe RCDR avait demandé à la Commission des finances de chiffrer la perte que représentait la baisse de 0.2 ‰ de l'impôt foncier. Au nom de la gauche de l'hémicycle nous avons alors reçu une volée de bois vert sans qu'il y ait eu un instant de réflexion et d'analyse. Aujourd'hui je peux vous rassurer, le groupe RCDR ne va pas demander une modification de l'arrêté d'imposition ; en effet, nous avons récemment appris que des allègements allaient être octroyés aux propriétaires locataires. La valeur locative du logement ne serait plus à ajouter au revenu de ces personnes, ce qui soulagera encore de façon plus efficace les petits propriétaires et notamment les personnes à la retraite. Car pour ces contribuables, l'augmentation de leur revenu par le biais de la valeur locative, alors qu'ils ne la touchaient pas, leur faisait généralement perdre les déductions sociales pour contribuables modestes. Nous voterons ce préavis mais serons vigilants à toute nouvelle taxe ou impôt."

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Michel Brun lit les conclusions du préavis, après avoir précisé qu'au point 10 bis, tombola et lotos le taux est de 5% (précision confirmée par **M. Jean-François Clément**, Municipal):

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS

Vu le préavis No 34-2007 de la Municipalité du 27 août 2007,
Où le rapport de la Commission des finances,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

De garder le taux actuel d'imposition communal à 81.5 % ainsi que tous les autres impôts et taxes dans leur état actuel pour les années 2008 et 2009.

ADOPTE

L'arrêté d'imposition de la Commune de Renens pour les années 2008 et 2009 tel que présenté par la Municipalité.

Le Président soumet ces conclusions au vote: Elles sont acceptées à l'unanimité

M. Jean-François Clément, Municipal, remercie la commission des finances et le Conseil communal pour le soutien accordé en donnant les moyens nécessaires aux nombreux projets, tant pour les prestations de la Commune que pour les infrastructures.

**14 Préavis No 36-2007 - Création d'un terrain multisports au Sud des voies -
Dépôt du préavis - discussion préalable.**

La discussion n'est pas utilisée.

Nomination de la commission :

Matthias Abderhalden, Les Verts, président

Marinella Bianchi Rojo, Arc-en-ciel

Karine Clerc Ulloa, Fourmi rouge

Byron Allauca, Fourmi rouge

Jacques Studer, PSR

Christophe Kocher, PSR

Paul Mettraux, RCDR

Catherine Wicht, RCDR.

La date prévue pour le préavis est annulée. Une nouvelle séance sera convoquée d'entente entre la Municipalité et le président de la commission, le Municipal concerné étant à l'étranger.

15 Motions, postulats, interpellations: reporté à la prochaine séance.

16 Propositions individuelles et divers: reporté à la prochaine séance.

Madame Nathalie Kocher (Les Verts) demande la parole pour une information urgente: Je suis navrée je sais que vous êtes fatigués et que les débats ont été longs. J'ai juste une communication importante à faire. Vous savez tous que j'ai des intérêts avec l'association des familles du Quart-monde, on a demandé à plusieurs conseils communaux de l'ouest lausannois d'avoir des relais pour la Journée mondiale du refus de la misère, le Président en a parlé tout à l'heure mais je vous donne juste quelques précisions. Là où des hommes sont condamnés à vivre dans la misère, les droits de l'Homme sont violés, s'unir pour les faire respecter est un devoir sacré. Ce message du Père Joseph Wresinsky a été gravé sur une dalle du Trocadéro à Paris le 17 octobre 1987 en présence de 100'000 personnes rassemblées sur le parvis des droits de l'Homme et des libertés pour affirmer que la misère n'est pas une fatalité. Partout en Suisse et dans le monde, cette date reconnue par l'ONU permet de manifester notre solidarité avec les plus démunis de notre société. Cette année, afin de fêter dignement les 20 ans de cette journée, une mobilisation nationale est organisée à

Berne. Des citoyens, des associations, des femmes et des hommes politiques de toute la Suisse se retrouveront sur la Place Fédérale pour témoigner de leur engagement dans la lutte contre la misère. Une délégation de personnes vivant la précarité, dont des familles de notre association, rencontreront Madame la Présidente de la Confédération Micheline Calmy-Rey à l'intérieur du Palais fédéral. C'est pour elles un grand privilège et une reconnaissance de pouvoir s'exprimer sur les réalités et les contraintes que représentent la pauvreté et l'exclusion, ainsi que sur les difficultés de pouvoir se réapproprier leur vie dans un souhait d'autonomie et de dignité. Pour nous il est indispensable que le monde politique nous soutienne dans cette action et soit présent avec nous, d'ailleurs Madame la Syndique nous fait l'honneur de sa présence. Nous serions heureux de vous compter parmi nous lors de cette marche et également de vous voir prendre le train avec nous pour Berne. Je vous remercie infiniment de votre attention, vous comprendrez que je ne pouvais pas attendre le prochain Conseil puisque le 17 octobre sera déjà passé.

Le Président remercie chacun pour son travail et donne rendez-vous au jeudi 1er novembre 2007 à 20 h 15 à la Salle de Spectacles. La séance est levée à 00. 45.

Le Président :

La Secrétaire :

Jacques Berthoud

Suzanne Sisto-Zoller

N.B. Modifications à la liste des membres du Conseil communal

- M. Raymond Gauthier a été remplacé par
Mme Barbara Baumann, Sur-la-Croix 49, 021 634 98 25
- Le numéro de tél. professionnel de Mme Vega a été supprimé.

Annexes: rapports du Préavis 30